



**S.N.A.D.I.G.E.**

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

---

Siège social : DG INSEE, Timbre Y502, 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14  
<http://snadige.free.fr/>

## La lettre du Snadige N°20

### Nos primes : après le trou noir de 2009 ...

**Jusqu'en 2008**, le Département des Ressources Humaines communiquait tous les ans aux attachés et administrateurs, généralement au cours du premier trimestre et sous couvert de la voie hiérarchique, une fiche de calcul détaillée relative aux primes de l'année précédente. Et puis, en 2009, plus rien. Sans explication.

Il s'agit pourtant d'une information importante. Elle concerne une partie sensible de la rémunération totale des administrateurs. Elle permet tout d'abord de vérifier que l'ensemble des primes auxquelles l'agent peut prétendre a bien été pris en compte. Car les erreurs ne sont pas exclues, les catégories d'indemnités étant nombreuses. Les témoignages recueillis par le Snadige en font état, dans le passé, et portant parfois sur des montants non négligeables. Ainsi un administrateur privé indûment de près de 1 000 euros en 2005. A l'inverse, des situations de trop perçu se sont produites, entraînant des régularisations portant parfois sur plusieurs années de primes et pour des montants élevés, comme cette administratrice-stagiaire du concours interne dont les primes de scolarité d'attaché stagiaire avaient été versées à tort entre ses deux scolarités pour un montant total de 2 600 euros. Des anomalies similaires ont été signalées pour les attachés.

La fiche de calcul permet aussi d'estimer l'appréciation du notateur au vu de l'évolution des primes par rapport à l'évolution moyenne pour la catégorie à laquelle l'agent appartient. La transmission de la note par le notateur permet aussi de vérifier de part et d'autre la réalité.

**Depuis plus d'un an**, les représentants du Snadige ont donc demandé inlassablement à l'administration le rétablissement de l'information individuelle sur le niveau et l'évolution des primes. Après la promesse de donner suite de mois en mois, les réponses du département des ressources humaines ont varié du « ça n'intéresse personne ! (sic) » à « c'est très compliqué et nous manquons de personnel » en passant par « mais les agents intéressés ont déjà eu individuellement les réponses aux questions qu'ils se posaient ». A vous de juger !

## ... l'information revient ?

Par sa note aux agents du 2 février 2010, le chef du département des ressources humaines nous informe que tous les agents de catégorie A seront informés individuellement en mars 2010 du détail de leurs primes.

Le Snadige se réjouit de cette convergence de vue retrouvée :

**oui**, il nous intéresse de **comprendre comment est calculée** cette part substantielle de notre rémunération ;

**oui**, nous voulons savoir concrètement **comment se passe l'alignement de nos primes** sur celles des agents des autres directions de Bercy ;

**oui encore**, nous voulons **retrouver l'impact de notre notation** sur l'évolution de notre rémunération.

Ces trois bonnes raisons touchent autant à l'évolution des primes qu'à leur niveau. Nous voulons donc espérer que cette information promise pour mars portera **à la fois sur les primes de 2009 et celles de 2008**. Sinon, l'information rétablie restera boiteuse et nous la réclamerons à nouveau car, rappelons-le, cette information n'est pas une faveur octroyée, c'est un droit.

Le Snadige demande aussi, depuis longtemps, une **information collective** comme celle diffusée en juillet par l'administration centrale de Bercy à ses agents avec les mini, les maxi et les moyennes ou médianes par grade et échelon, là aussi c'est un droit. La note aux agents du 2 février n'en parle toujours pas.

19 février 2010

---

### Adhérez au Snadige-CGC

Pour donner au Snadige les moyens de poursuivre son action, pour le soutenir, il suffit d'envoyer sa cotisation, par chèque au nom du Snadige, dont le montant reste inchangé pour 2010, à savoir :

- 75 €<sup>1</sup> pour les stagiaires, les jeunes de moins de 4 ans d'ancienneté et pour les retraités.
- 150 €<sup>1</sup> pour les autres

rappel : les deux tiers de la cotisation font l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Le chèque est à établir à l'ordre du **Snadige** et à adresser à :

**Trésorier du Snadige INSEE Timbre Y502**  
**bureau 945**  
**18, Bd Adolphe. Pinard**  
**75675 Paris Cedex 14**

**Merci de votre confiance**

Bulletin à découper suivant le pointillé

NOM :-----

Prénom :-----

Adresse professionnelle :-----

N° de téléphone :-----

Adresse mél (pour recevoir les informations) :-----

Adresse personnelle (facultatif):-----

---